



Obtenir indemnisation en cas de meurtre.

Par **Snoopy6R**, le **05/03/2009 à 11:48**

Bonjour,rnrnJ'aurais voulu savoir quelles étaient les démarches à mettre en route en cas de meurtre, sachant que la personne vers qui nous souhaitons nous retourner s'est suicidé après son acte.rnrnMerci d'avance de votre retour.rnCdt.

Par **novice75**, le **09/03/2009 à 09:32**

Bonjour à tousrnA la lecture de votre message ça ressemble à un texte de Pierre Desproges ou Raymond Devos... rnDonc si vous pouviez etre clair dans vos explications ... Votre lien de parenté avec la victime les circonstances ect etcmerci

Par **pénalisteaix**, le **13/03/2009 à 20:22**

Bonsoir, rnrnEn l'état, aucune réponse ne peut être apportée à votre question. rnrnDe son vivant, la personne à qui vous comptiez demander des dommages-intérêts a-t-elle été condamnée par une cour d'assises ? rnrnCette personne est-elle décédée depuis longtemps ? rnrnCette personne a-t-elle des héritiers ?